

EXPOSITION-CONCOURS PHOTOS 2024

Règlement

1 - Objet et thèmes du concours

Dans le cadre de son programme d'animations, le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Bâgé-le-Châtel propose une exposition-concours photos sur les thèmes : « **Ouvrez l'œil sur Pont-de-Vaux** » (ci-joint la délimitation de Pont-de-Vaux, étang et port inclus dans le thème) et « **Les bancs publics** ».

L'intégralité des photos sera exposée dans les locaux du BIT de Bâgé-le-Châtel du **8 octobre au 9 novembre 2024** avec **prolongation jusqu'au 21 décembre 2024, fin de l'exposition cadeaux de Noël pour les gagnants.**

2 - Participation

Sont invités à concourir uniquement les photographes amateurs (de plus de 14 ans), c'est-à-dire n'exerçant pas à titre lucratif et habituel cette activité.

Participation gratuite.

L'exposant peut participer aux deux thèmes. Les inscriptions sont acceptées du **1er juin au 14 septembre 2024** inclus (dans la limite des places disponibles).

3- Dépôt des photos

Après inscription validée par le BIT, le dépôt des photographies est possible jusqu'au **28 septembre 2024** inclus. Les épreuves devront être déposées au Bureau d'Information Touristique (2, rue Marsale - 01380 Bâgé-le-Châtel) aux horaires habituels d'ouverture : mardi / mercredi / vendredi / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

4 - Nature et nombre de photos

- **Photographies NOIR et BLANC ou COULEUR au FORMAT A4 (21 x 29.7 cm), jusqu'à 1 cm d'écart toléré.**
- **Tirages exclusivement réalisés sur papier qualité PHOTO**
- **Photos originales : NON MODIFIÉES par ordinateur (montage interdit)**
- **Chaque exposant pourra présenter jusqu'à 2 photos par thème**
- **Les participants doivent faire parvenir leurs photographies avec au dos leur nom, prénom, numéro de téléphone et la légende de la photo.**
- **Les photos ayant déjà été présentées à l'un de nos concours ne pourront pas être représentées une 2^{ème} fois.**

5 - Présentation

- La présentation des œuvres devra être soignée, sous peine d'être refusée par la commission de validation.
- Les photos seront fixées sur un SUPPORT RIGIDE SANS CADRE. Le support sera de taille supérieure à la photo 30 x 40, AVEC FOND NOIR OU BLANC uniquement et il devra disposer d'un CROCHET de manière à être ensuite facilement suspendu aux cimaises.
- Les sous-verre sont tolérés s'ils permettent de présenter la photo en respectant les normes et dimensions ci-dessus, et s'ils ne comportent PAS D'ENCADREMENT. (Adapter le crochet au poids de l'ensemble)
- **Une Légende concise (15 mots maximum) adaptée à chaque photo devra être indiquée au dos du support et sur la fiche de dépôt, à remettre au BIT lors du dépôt des photos.**

- Les exposants doivent garantir qu'ils sont les auteurs des photographies et que celles-ci sont libres de tous droits et ne lèsent en aucune manière les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit. Le BIT ne saura encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.
- Les photos ne doivent comporter aucun signe distinctif sur la face visible pour le respect de l'anonymat.

6 - Jury / Dotation et remise des prix

Le JURY sera constitué par une commission formée de membres de l'association et d'au moins 1 personne extérieure compétente en photographie.

Des bulletins de vote distribués aux visiteurs permettront d'élire le coup de cœur du public (de chaque thème).

Un seul prix par personne, en cas de double prix, la récompense sera attribuée au second lauréat.

La lecture des résultats et la distribution des prix auront lieu lors du vernissage de l'Exposition-Cadeaux le vendredi 22 novembre à 18h. Les photos primées resteront exposées au BIT jusqu'à fin décembre. (23/11 au 21/12/2024)

Le vernissage de l'exposition photos aura lieu le vendredi 4 octobre à 18h.

7- Restitution des photos

Les auteurs pourront récupérer leurs épreuves dès le 9 novembre au soir (sauf pour les photos primées) et jusqu'au 21 décembre en se présentant au BIT.

8 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

La commission de validation du BIT se réserve le droit de ne pas exposer les photographies qui ne correspondent pas aux critères précités.

Le BIT se dégage de toute responsabilité en cas de chute ou de dégradations des supports photos.

Rappel du rétroplanning

Inscription jusqu'au **14 septembre 2024 inclus**

Dépôt des photos jusqu'au **28 septembre 2024 inclus**

Exposition du **8 octobre au 9 novembre 2024 inclus**

Le vernissage de l'exposition photos aura lieu le **vendredi 4 octobre à 18h.**

Promulgation des résultats le **vendredi 22 novembre 2024 à 18h**

Retrait des photos du **9 novembre (hors photos primées) au 21 décembre 2024**

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE BÂGÉ ET DE PONT-DE-VAUX
Bureau d'Information Touristique de Bâgé-le-Châtel
2 Rue Marsale – 01380 Bâgé-le-Châtel**

EXPOSITION – CONCOURS PHOTOS

8 octobre au 9 novembre 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION ET FICHE DE DÉPÔT

**A COMPLÉTER et à REMETTRE au Bureau d'Information Touristique avec les photos.
Inscription du 1er juin au 14 septembre 2024. (Dépôt des photos possible jusqu'au
28 septembre 2024)**

Nom de l'auteur :

Prénom de l'auteur :

Adresse complète :

.....
.....

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Email :

❖ THÈME 1 : « Ouvrez l'œil sur Pont-de-Vaux »

Nombre de photos présentées

Photo n° / Légende obligatoire (15 mots maxi) :

1 /

2 /

❖ THÈME 2 : « Les bancs publics »

Nombre de photos présentées

Photo n° / Légende obligatoire (15 mots maxi) :

1 /

2 /

IMPORTANT : INSCRIVEZ votre NOM et LA LÉGENDE au dos de chaque photo !

